

Municipalité de Saint-Honoré

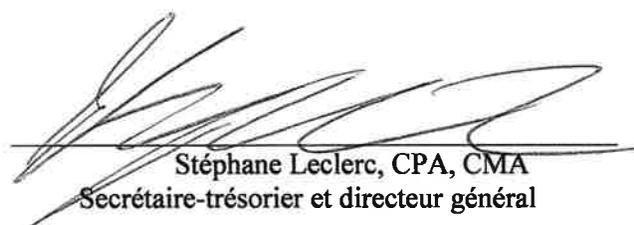
AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Les états financiers de l'année financière terminée le 31 décembre 2022 seront déposés par le vérificateur à la session du conseil qui sera tenue le 1^{er} mai 2023 à 19h30.

Tous les contribuables présents à la session auront l'opportunité de poser les questions pertinentes, suite au dépôt des états financiers.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-neuvième jour d'avril deux mille vingt-trois.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 19 avril 2023, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour d'avril 2023.

